

NOTE D'INFORMATION PATIENTS ET USAGERS

Aux termes des articles 13 et 14 du règlement 2016/679/UE

Avec cette note d'informations, l'hôpital Galliera (ci-après dénommé "Galliera"), en tant que responsable du traitement, entend communiquer les finalités et les modalités générales du traitement des données à caractère personnel et des données dites sensibles dans ses propres structures.

Pour obtenir les soins nécessaires et pour toutes les démarches administratives et légales qui leur sont liées, Galliera doit obligatoirement collecter les données à caractère personnel visées par le Règlement 2016/679/UE – "Règlement général sur la protection des données", concernant les patients et, parfois, les tiers (comme les proches et la famille), par écrit ou par oral, directement auprès de la personne concernée ou par l'intermédiaire d'autres sujets.

Aux termes dudit règlement, le responsable du traitement des données à caractère personnel est tenu d'informer la personne dont les données à caractère personnel sont traitées, des finalités et de certains éléments du traitement qui doit toujours se faire conformément aux principes de loyauté, licéité et transparence, pour préserver la confidentialité et les droits des personnes physiques. Vos données à caractère personnel seront traitées conformément aux dispositions visées par la loi pour le bon déroulement des fonctions institutionnelles conférées à l'organisme. Plus particulièrement, l'hôpital Galliera traitera les données dites sensibles (à savoir, entre autres, les données à même de révéler la race et l'ethnie, la religion, la philosophie ou autre, ainsi que les données sur l'état de santé et la vie sexuelle d'un individu) avec le consentement de la personne concernée ou bien en vertu des dispositions visées par la loi et, parfois également, les données judiciaires (à savoir les données à même de révéler l'existence d'une procédure pénale en cours ou l'existence d'un arriéré judiciaire) pour les finalités énoncées ci-après. En vertu de ladite réglementation, nous vous fournissons les informations suivantes :

NATURE DES DONNÉES TRAITÉES

L'hôpital Galliera est responsable du traitement des données à caractère personnel suivantes :

1. données générales (nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse, coordonnées téléphoniques, NIF, exonération sanitaire et fiscale, etc.) ;
1. données sensibles (pouvant révéler l'état de santé actuel et passé, ou bien le type et les résultats d'examen et visites médicales, y compris les images, les éventuelles pathologies, les traitements en cours, la religion, l'anamnèse familiale ainsi que les données sur la vie sexuelle) ;
2. données génétiques (pouvant révéler des pathologies rares et/ou génétiques, des maladies héréditaires, des malformations congénitales, des greffes de tissus ou d'organes ou l'utilisation de cellules staminales, les maternités ou paternités concernant la procréation) ;
3. données judiciaires (pouvant révéler des mesures aux termes de l'article 3, alinéa 1, lettre de a) à o) et de r) à u) du DPR n. 313 du 14 novembre 2002, en matière de casier judiciaire, d'enregistrement des sanctions administratives suite à un délit et des procédures en cours ou la qualité d'accusé ou de suspect aux termes des articles 60 et 61 du code de procédure pénale)

FINALITÉS DU TRAITEMENT

Les données à caractère personnel sont traitées par Galliera pour les finalités suivantes :

- a) protection de la santé et de l'intégrité physique de la personne concernée
- protection de la santé et de l'intégrité physique d'un tiers ou de la collectivité
- contrôle et certification de l'état de santé de la personne concernée
- recherche scientifique et statistique pour la protection de la

- santé et de l'intégrité physique de la personne concernée, d'un tiers ou de la collectivité
- démarches administratives et comptables en rapport avec les soins fournis à la personne concernée et toute autre activité faisant partie des tâches incombant au service de santé national
- activités d'information conformément aux dispositions visées par la loi
- protection juridictionnelle

SURVEILLANCE VIDÉO

Dans certains lieux du Galliera et dans son périmètre, un dispositif de surveillance vidéo est en place pour protéger la santé et la sécurité des patients, des visiteurs et du personnel et le patrimoine de la structure ; ledit dispositif est dûment signalé par des panneaux et géré dans le strict respect des dispositions visées par la Réglementation en matière de surveillance vidéo du 8 avril 2010 de l'autorité chargée de la protection des données (Autorità Garante per la protezione dei dati personali).

DOSSIER DE SANTÉ ÉLECTRONIQUE (DSE)

L'organisme effectue le traitement des données à caractère personnel à travers ce que l'on appelle le "dossier de santé électronique" uniquement avec le consentement de la personne concernée ou de son représentant, afin d'améliorer les activités de prévention, diagnostic et soins. Le DSE contient des informations sur l'état de santé de la personne concernée, sur des événements cliniques actuels et passés (ex: rapports, documentation sur des hospitalisations), afin de documenter l'histoire clinique du patient. Les données à caractère personnel sont liées les unes aux autres selon des modalités informatiques de toute sorte permettant ainsi d'en faciliter la consultation commune par plusieurs médecins de l'hôpital Galliera. Pourront avoir accès au DSE, toujours sur autorisation, tous les médecins qui à différent titre, prendront en charge la personne concernée, avec des modalités techniques d'authentification qui garantissent la sécurité et la confidentialité des données et uniquement pour la durée indispensable pour les soins que la personne accédant aux données est habilitée à fournir. Le responsable du traitement, après avoir reçu le consentement éclairé, pourra, pour les mêmes finalités, autoriser l'accès, par le biais du DSE, aux données particulièrement sujettes à la confidentialité, à savoir les informations sur les soins fournis aux patients à l'égard desquels la réglementation en vigueur prévoit des dispositions spécifiques pour préserver leur confidentialité et leur dignité personnelle (par ex. soins fournis aux patients séropositifs ou faisant usage de stupéfiants, de psychotropes et d'alcool ; aux femmes se soumettant à une IVG ou choisissant d'accoucher dans l'anonymat ; aux victimes de violence sexuelle ou de pédophilie ou signalées par les centres de planning familial). Quoi qu'il en soit, la personne concernée, sur décision sans appel de sa part, a la garantie de pouvoir demander que ne soient pas enregistrées dans le DSE certaines informations concernant un ou plusieurs événements cliniques, en sachant toutefois que les informations et/ou documents que la personne concernée souhaite occulter, restent de toute façon accessibles au médecin ou à la structure interne du Responsable du traitement qui les ont collectés ou préparés. Étant donné qu'il pourrait être utile de préparer le DSE également avec des informations de santé concernant des événements cliniques antécédents à sa rédaction (par ex. des rapports médicaux sur des soins fournis par le passé), il sera demandé au préalable à la personne concernée de fournir son consentement à ce propos, restant entendu qu'elle conserve sa faculté d'exercer son droit à l'oubli. Enfin, toujours après avoir obtenu le consentement de la personne concernée, les données contenues dans le DSE pourront également être utilisées pour des finalités de recherche scientifique. Le DSE pourra être consulté, également sans le consentement de la personne concernée, en cas de nécessité absolue de protéger la santé d'un tiers ou de la collectivité. L'accès au DSE est

expressément exclu aux experts, compagnies d'assurance, employeurs, associations ou organisations scientifiques ou organismes administratifs même opérant dans le domaine de la santé. La personne concernée pourra à tout moment avoir accès à son DSE et en obtenir une copie ou vérifier qui l'a consulté. Le refus de fournir son consentement à l'organisme/mise à jour du DSE n'aura aucune retombée sur la possibilité d'accéder aux soins nécessaires. En cas de patients se trouvant dans l'incapacité d'agir, le consentement devra être fourni par la personne désignée pour prendre des décisions à sa place. Enfin, en cas de révocation du consentement, le DSE ne sera plus mis à jour. Les documents sur la santé du patient contenus dans le DSE resteront toutefois disponibles pour l'organisme les ayant rédigés et seront conservés conformément aux dispositions réglementaires en la matière, mais ne sont plus divulgués par les autres organismes ou professionnels ayant en charge la personne concernée.

FICHER DE SOINS ÉLECTRONIQUE (FSE)

L'hôpital Galliera, après avoir obtenu le consentement éclairé de la personne concernée, mettra à la disposition du FSE de la Région Ligurie, les données de santé concernant les soins fournis. Nous rappelons que le responsable de cette activité qui est donc tenu de fournir la note d'information prescrite et d'obtenir les consentements en la matière, est la Région Ligurie. L'acceptation, la consultation et toutes les informations utiles à telles fins sont disponibles sur le site <https://www.fascicolosanitario.liguria.it/fselig/>.

MODALITÉS DU TRAITEMENT

Le traitement des données au sein de notre structure se fait à travers l'utilisation d'instruments et de procédures à même de garantir la sécurité et la confidentialité et se fera, à la fois avec des instruments informatiques et papier, conformément au Code de déontologie médicale et du secret professionnel.

Nous précisons toutefois que notre hôpital a adopté des mesures appropriées, organisationnelles, physiques et logistiques, à même de garantir la sécurité des données, notamment en vertu des dispositions visées par l'article 32 du règlement 2016/697/UE.

Les données seront traitées pour la durée nécessaire à la fourniture correcte et complète des soins demandés ou pour toute la durée nécessaire pour les activités de prévention, diagnostic, soins et réhabilitation, pour la protection de la santé et de l'intégrité physique de la personne concernée et/ou de tiers et/ou de la collectivité, jusqu'à la révocation du consentement le cas échéant, pour remplir les obligations réglementaires spécifiques en la matière. La loi impose que les dossiers médicaux soient conservés sans aucune limite temporelle.

FOURNITURE DES DONNÉES

La fourniture des données à caractère personnel demandées par Galliera est facultative mais nécessaire pour les finalités susmentionnées. Sans porter atteinte au droit à la santé de la personne concernée, tout refus éventuel de fournir lesdites données, en tout ou partie, ou l'exercice par la suite par la personne concernée de son droit à l'effacement, pourrait impliquer pour l'hôpital l'impossibilité d'effectuer ou de poursuivre, en tout ou partie, l'activité demandée ou quoi qu'il en soit inhérente et/ou conséquente au déroulement de ses fonctions institutionnelles.

COMMUNICATION ET DIVULGATION DES DONNÉES

Les données seront divulguées, dans la mesure du raisonnable, au personnel de santé et administratif dûment autorisé, ou bien aux fournisseurs externes responsables désignés agissant en tant que responsables autonomes, et pourront être communiquées, en vertu de dispositions réglementaires ou légales, ou bien en fonction des différentes conditions requises par ledit règlement, aux sujets suivants :

- a) administrations publiques et surtout, hôpitaux, État civil régional, Ministères de la République, Istat, régions et provinces autonomes, centre national des greffes, Istituto Superiore di Sanità, organismes de sécurité sociale, autorités judiciaires, forces de l'ordre, organismes de contrôle, ainsi qu'à d'autres sujets publics pour le bon déroulement de leurs fonctions institutionnelles.

organisations syndicales, assurances, sujets exerçant l'autorité

sur un tiers; laboratoires et organismes de soins privés, professions libérales et nos conseillers juridiques, comptables et d'assurance.

En dehors des cas susmentionnés, la communication à des tiers des données à caractère personnel détenues par l'hôpital Galliera, tirées des archives de l'organisme (droit d'accès aux actes administratifs ou accès civique généralisé), se fera dans les limites et avec les modalités et les formes visées par la loi n. 241 du 7 août 1990 et modifications successives, et par le décret-loi n. 33/2013 et modifications successives, dont l'application est jugée d'intérêt public majeur. Exception faite du respect des obligations visées par la loi, les données traitées par le Galliera ne sont pas soumises à la divulgation.

TRANSFERT DE DONNÉES HORS DE L'UE

Si, pour des raisons de santé et/ou de recherche scientifique, les données de la personne concernée doivent être transférées, même de façon temporaire, à des sujets se trouvant dans des pays hors de l'union européenne ou bien à une organisation internationale, l'hôpital Galliera appliquera scrupuleusement les dispositions visées par les articles 44 et suivants du règlement 2016/697/UE en communiquant spécifiquement à la personne concernée, avant de transférer ses données, les garanties nécessaires et opportunes ainsi que les moyens pour obtenir une copie des données ou pour connaître le lieu où ses données seront disponibles et en lui demandant, si la loi le prévoit, d'exprimer son consentement en la matière.

DROIT DE LA PERSONNE CONCERNÉE

Pour ce qui concerne les données traitées par notre hôpital, la personne concernée a toujours la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité pour la protection des données personnelles (Autorità Garante per la protezione dei dati personali), dont les coordonnées sont disponibles sur le site www.garanteprivacy.it ou bien auprès du tribunal ordinaire. Enfin, nous informons les personnes concernées qu'elles peuvent à tout moment exercer leurs droits visés par les articles 15 et suivants du Règlement sur la protection des données à caractère personnel. Les personnes concernées ont notamment le droit à tout moment de demander au responsable du traitement d'accéder à leurs propres données à caractère personnel, d'en demander la rectification ou l'effacement, d'en limiter le traitement ou de s'opposer à leur traitement, d'exercer leur droit à la portabilité des données pour les cas prévus par la réglementation en vigueur. Si le traitement des données se base sur le consentement, la personne concernée peut retirer son consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci. **Pour exercer leurs droits, les personnes concernées peuvent envoyer leur demande sans formalité au Délégué à la protection des données désigné par l'hôpital Galliera, à l'adresse du siège de l'hôpital Galliera, Ente Ospedaliero Ospedali Galliera, Mura delle Cappuccine 14 - 16128 Genova, ou à l'adresse email : rpdp@galliera.it.** La liste mise à jour des Responsables du traitement est également disponible en présentant une demande aux mêmes adresses.

La version toujours actualisée de cette note d'information sera publiée sur le site internet institutionnel www.galliera.it/privacy.